

Annecy, le 1^{er} juin 2022

Aide financière

Les Chèques loisirs 2022-2023 sont disponibles

Les Chèques loisirs proposés par la Ville d'Annecy à tous les habitants, sous conditions de ressources, sont disponibles dans les accueils de proximité depuis aujourd'hui.

La Ville renouvelle l'aide de 30€ ou 70€ pour que chaque habitant puisse pratiquer une activité sportive, culturelle ou de loisirs dans l'une des 90 associations partenaires.

Le montant du chèque dépend du quotient (calcul possible sur annecy.fr) :

- Quotient de 0 à 650€ : chèque de 70€
- Quotient de 651 à 1200€ : chèque de 30€

Pour retirer le Chèque loisirs, les habitants sont invités à se rendre dans l'un des accueils de proximité, munis des documents suivants :

- Avis d'imposition N-1
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité du bénéficiaire

La liste des 90 associations partenaires est à retrouver sur annecy.fr, rubrique « [Aides financières](#) ».